

Réforme du Sénat

Très fréquemment, les Américains utilisent le « nous » là où les Canadiens ont trop souvent tendance à utiliser le « moi » et le « eux » en pointant du doigt un bout ou l'autre du pays. Pourtant, je soutiens qu'il y a moins de différences entre une personne de Dallas et une autre de Boston qu'entre une d'Edmonton et une de Toronto. Cela reflète peut-être le fait qu'aucune de nos institutions fédérales ne donne aux différents partenaires de la fédération le sentiment de participer à part égale. J'estime que l'égalité a aussi son importance.

J'aimerais ouvrir une parenthèse pour faire une autre observation, madame la Présidente. Je rappelle à votre mémoire les noms de Dave Church, ancien sénateur de l'Idaho, de Mike Mansfield, autre ancien sénateur qui a été leader de la majorité au Sénat et également celui du sénateur Barry Goldwater dont nous avons tous entendu parler. Les sénateurs qui occupaient le devant de la scène étaient ceux qui provenaient des États les moins peuplés parce que cela faisait partie de la règle officieuse et cela favorisait un certain sentiment d'égalité.

La dernière caractéristique, c'est l'efficacité, madame la Présidente. Voilà pourquoi j'estime que l'institution doit être mesurée dans ses jugements, car telle est bien la question essentielle. Il est important que les sénateurs soient élus et qu'ils soient aussi égaux, bien qu'il faille fixer certains paramètres afin que les votes individuels ne servent pas à toujours renverser les décisions de la Chambre. Le Sénat pourrait ainsi servir de pondération et exiger même une nouvelle étude. En l'occurrence, les Canadiens en général sauraient sans doute inciter la Chambre des communes à faire preuve d'un équilibre qui nous fait parfois défaut.

Mon temps de parole tire à sa fin, madame la Présidente. En terminant, je tiens à remercier le député de Prince Edward—Hastings de nous avoir présenté une mesure législative aussi importante.

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Madame le Président, dans les quelques minutes qui restent pour l'examen des initiatives parlementaires, je me réjouis de prendre part au débat sur la motion présentée par un éminent collègue, le député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis). Sa motion d'aujourd'hui nous a permis de nous pencher sur la grande question de la réforme du Sénat, sujet qui suscite beaucoup d'intérêt depuis de nombreuses années, probablement depuis le 2 juillet 1867.

Le premier ministre de l'époque, le premier premier ministre du pays, Sir John A. Macdonald, avait créé l'expression «Chambre de réflexion». Bien que ce soit discutable, il est clair que, depuis la Confédération jusqu'à ce jour, le Sénat a fait un apport notable dans le domaine de l'examen des lois du pays. Mais les Pères de la Confédération avaient également voulu que le Sénat joue un rôle au chapitre de la représentation régionale et défende ainsi les intérêts régionaux. Il s'en trouvera peu pour nier que le Sénat néglige d'exécuter de manière efficace son second grand rôle.

Comment se fait-il que le Sénat n'est pas en mesure de représenter efficacement les intérêts régionaux? Ici encore, tant à la Chambre que dans tout le pays, il me semble, on

s'entend pour dire que le fait que les sénateurs soient nommés par le gouvernement fédéral jusqu'à l'âge de 75 ans rend le Sénat moins apte à représenter les régions qu'il pourrait l'être. Comme l'a signalé le député de York-Ouest (M. Marchi), si le public accorde peu de légitimité au Sénat, c'est essentiellement en raison de la méthode de nomination. Il en résulte que le Sénat n'a pas l'autorité voulue pour exercer les pouvoirs considérables que lui confère la constitution. Je crois que les sénateurs eux-mêmes, aussi résolus et compétents soient-ils, ne sont pas perçus comme des défenseurs des intérêts régionaux.

Il semble assez évident que bon nombre des propositions récentes visant la réforme du Sénat ont eu comme principal objectif de redonner à cette chambre le rôle de représentation régionale qu'elle devait avoir à l'origine. Il s'agit certainement là de l'un des principaux objectifs du député de Prince Edward—Hastings. D'aucuns ont fait valoir que faute d'une deuxième chambre suffisamment forte, les gouvernements et premiers ministres provinciaux essayaient parfois de combler le vide. D'autres ont fait observer que notre système électoral créait l'impression que l'appui dont bénéficient les partis politiques nationaux dans certaines régions est beaucoup plus faible qu'il ne l'est en réalité. Ils signalent aussi que, dans sa forme actuelle, le Sénat ne peut contribuer à compenser les déséquilibres de la représentation élue de la Chambre.

D'autres arguments sont invoqués en faveur d'une représentation régionale accrue pour le Sénat, mais au bout du compte, ils visent tous un objectif commun, à savoir permettre au Sénat canadien de jouer à peu près le rôle que les secondes chambres jouent dans les autres régimes fédéraux.

Où voit-on qu'une meilleure représentation régionale est devenue le point central des propositions de réforme du Sénat? J'estime que les preuves sont fort nombreuses, madame la Présidente. Compte tenu de son mandat, par exemple, l'ancien comité mixte spécial de la réforme du Sénat devait:

Étudier les moyens de réformer le Sénat de façon qu'il devienne plus représentatif de toutes les régions du pays.

Comme vous le savez, le comité a entendu de nombreux témoins de diverses régions et de divers secteurs de la société canadienne. Leurs opinions et propositions différaient, mais il est juste de dire qu'ils ont insisté sur le renforcement de la représentation régionale du Sénat plus que sur toute autre fonction.

Au cours de la minute ou à peu près qui me reste, je voudrais citer un témoin, un représentant important de l'Ouest, soit le président de la Canada West Foundation, M. David Elton, qui a dit:

Au Canada, nous avons vraiment besoin de porte-parole régionaux à Ottawa, qui ne seraient pas des gouvernements provinciaux; ainsi, ces porte-parole régionaux pourraient s'intéresser aux préoccupations de leurs électeurs et s'assurer qu'ils participent vraiment à la formulation des lois que le gouvernement national veut faire appliquer.

Je me rends compte que le temps mis à ma disposition est expiré et je remercie la Chambre de son attention, madame la Présidente.